



COMMUNE DU GIROUARD

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte financier unique (CFU) est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Le compte financier unique est le format nominal de reddition des comptes locaux.

A travers le compte financier unique, l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Le compte financier unique retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte financier unique qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section, son objectif est de dégager les résultats de l'exercice.

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité par délibération prise par le Conseil Municipal.

Ainsi, le compte financier unique :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres),
- Présente les résultats comptables de l'exercice,
- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le budget 2025 a été voté le 31 mars 2025 (DEL2025-018) par le conseil municipal et a fait l'objet de 2 décisions modificatives :

- DEL2025-046 du 8 juillet 2025
- DEL2025-063 du 2 décembre 2025

Précisions :

Les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

Les opérations dites « d'ordre » (ex : amortissements), qui contribuent néanmoins à équilibrer les budgets, n'ont pas de conséquences sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture :

- Elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement
- Elles sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement
- Elles sont équilibrées.

Les résultats de clôture de l'exercice 2025 s'établissent donc comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Recettes	849 513,69 €	Recettes	353 884,67 €
Dépenses	640 232,95 €	Dépenses	489 523,24 €
Excédent	209 280,74 €	Excédent	- 135 638,57 €
Report N-1		Report N-1	- 28 238,55 €
Résultat de clôture	209 280,74 €		- 163 877,12 €

I. La section de fonctionnement

Il permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

1. Les recettes de fonctionnement :

Le volume total des recettes réelles de fonctionnement est de 849 513,69 €. Elles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges (remboursement des dépenses de personnel en arrêt maladie : 18 365,22 €)
- Les produits issus de la fiscalité directe locale : 303 093 €
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations de la communauté de communes (321 847 €)
- Les produits des services et remboursement mise à disposition de personnel (63 097,11 €)
- Les revenus des immeubles communaux (33 773,39 €)

Elles correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location de salles, droit de place des marchands ambulants, régie journaux et photocopie), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

2. Les dépenses de fonctionnement :

Le volume total des dépenses réelles de fonctionnement est de 640 232.95 €.

Elles regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- Les charges à caractère général (chapitre 011) pour 195 369,80 €

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, ...

- Les dépenses de personnel (chapitre 012) pour 262 751 €

Les charges de personnel demeurent stables. Ces dépenses sont à diminuer de 51 406,08 € correspondant à :

- l'indemnité annuelle versée par la Poste (13 200 €) et
- la contribution de la mise à disposition de Mme Ravon aux communes de sainte Flaive des Loups et Nieul le Dolent (20 273.60€)
- le remboursement par l'assurance des arrêts de travail du personnel (17 932.45 €)

Les dépenses de personnel représentent alors 34 % des dépenses réelles de fonctionnement.

➤ Les charges de gestion courante (chapitre 65) pour 48 043,24 € Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Les indemnités des élus représentent 7,07 % des dépenses réelles de fonctionnement (contre 7,04 % en 2024 7,5 % en 2023)

➤ Les charges financières (chapitre 66) Ces charges concernent principalement les intérêts des emprunts pour un montant de 7 926,11 €.

3. La capacité d'autofinancement :

La capacité d'autofinancement (ou épargne brute), qui correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, affiche un niveau correct et s'élève à 233 551,06 €. Elle doit au minimum permettre le remboursement du capital de la dette.

	2021	2022	2023	2024	2025
Population INSEE	1095	1095	1141	1141	1164
Dépenses Réelles de fonctionnement (DRF)	492 587,21 €	555 206,36 €	608 884,29 €	657 641,55 €	615 962,63 €
Recette Réelles de Fonctionnement (RRF)	893 397,80 €	807 328,85 €	767 080,64 €	946 618,02 €	849 513,69 €
Remboursement d'emprunt	80 922,34 €	70 004,24 €	70 004,24 €	65 515,70 €	54 979,90 €
Encours de la dette au 31/12/N	637 628,83 €	578 505,61 €	517 966,50 €	460 476,91 €	553 423,12 €
Epargne Brute € (RRF-DDF)	400 810,59 €	252 122,49 €	158 196,35 €	288 976,47 €	233 551,06 €

II. La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Il regroupe :

- d'une part toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes...
- et d'autre part deux types de recettes : les recettes dites patrimoniales (taxe d'aménagement...) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement.

1. Les recettes d'investissement :

Pour l'année 2025, les recettes d'investissement s'élèvent à 353 884,67 €. Elles comprennent :

➤ -Les recettes réelles 329 614,35 €. Il s'agit :

- Des subventions d'investissement reçues pour 35 387,09 € qui émanent principalement du Département
- Du FCTVA pour 25 880,60 €,
- De la taxe d'aménagement pour 4 364,03 €,
- De l'excédent de fonctionnement capitalisé (au compte 1068) lié à l'affectation du résultat pour un montant de 123 502,12 €.

➤ Les recettes d'ordre qui représentent des écritures comptables pour un montant de 24 270,32 €

Il reste 143 785,37 € à percevoir sur l'année 2025 (des subventions et un emprunt qui étaient actés mais pas encore perçu par la commune au 31/12/2025)

2. Les dépenses d'investissement :

Le volume total des dépenses réelles d'investissement est de 489 523,24 €.

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

➤ Emprunts et dettes assimilés : le remboursement du capital de la dette était de 47 053,79 € en 2025

Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 553 423,12 €.

➤ Chapitres 21 et 23 : les principaux investissements réalisés en 2025 sont les suivants :

- L'acquisition et la rénovation de la maison du 5 impasse Château Gaillard pour un montant de 133 243,64 €
- La création du City stade pour 70 295,52 €,
- La création du local santé pour 56 890,62 €,
- L'acquisition d'une nouvelle tondeuse pour 50 091,31 €
- Rénovation du garage Place Saint Génèreux pour 27 814,40 €
- Différents travaux de voirie et terrassements pour 18 983,60 €
- Création de caveaux et cavurnes pour 10 691,86 €,
- Rénovation du calvaire et de la Croix Hosannière pour 7 159,48 € ...

III. L'affectation des résultats de l'exercice 2025

Les résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dégagés au titre de l'exercice 2025, sont affectés en totalité, dès la plus proche décision budgétaire suivant le compte financier unique, soit le budget primitif 2026.

Le Compte Financier Unique pour l'exercice 2025 présente :

- un excédent de fonctionnement d'un montant de 209 178,46 €,
- et fait apparaître un déficit de la section d'investissement s'élevant à 163 877,12 € minoré des restes à percevoir de 143 785,37 € soit un besoin de financement de 20 091,75.

Il est rappelé que le résultat de la section de fonctionnement doit couvrir prioritairement le besoin de financement de la section d'investissement. C'est pourquoi, cette année pour couvrir notre déficit d'investissement et permettre de l'autofinancement des investissements, nous avons priorisé, comme l'autorise la M57, l'affectation de la totalité du résultat de fonctionnement en recette d'investissement au compte 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé). Ce qui implique qu'aucun report ne sera fait au BP 2026, dans les recettes de fonctionnement au compte 002 (Résultat de fonctionnement reporté).

IV. Evolution de la dette

Un endettement qui a progressé mais reste contenu, avec un encours de la dette de 553 423.12 €.

	2024	2025
Epargne Brute € (RRF-DDF)	288 976,47 €	233 551,06 €
Taux d'épargne brute (%) Epargne brute/RRF Moyenne de la strate : 22,1%	31%	27%
Epargne nette (€) (Epargne brute - Annuité remboursement du capital)	223 460,77 €	178 571,16 €
Taux d'épargne nette (%) (Épargne nette/RRF) (Moyenne de la strate : 12,68 %)	24%	21%
Capacité de désendettement (Encours dette/épargne brute) (Moyenne de la strate : 2,6 ans)	1,6	2,4
Taux d'endettement (Encours dette/RRF) Moyenne de la strate : 60,7%)	49%	65%
Encours de la dette par habitant Encours de la dette / population (Moyenne de la strate : 496)	404	475



COMMUNE DU GIROUARD

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, antériorité et sincérité.

Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 avril de l'année à laquelle il se rapporte pour les années d'élections municipales. Il est transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur (Monsieur le Maire) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il est précisé que le budget 2026 reprend les résultats comptables, excédent de Fonctionnement et déficit d'Investissement du Compte Financier Unique 2025.

Ce budget a été établi avec la volonté de mobiliser tous les outils à sa disposition pour établir un budget responsable et volontariste :

- Maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement afin de dégager des marges financières en faveur des grands projets du mandat.
- Accélérer le programme d'investissement pour entretenir la ville et s'adapter aux évolutions climatiques et énergétiques.
- Conserver des perspectives de dette soutenable à long terme par un recours, modéré et calculé au plus juste, à l'endettement.
- Maintenir une politique de stabilité fiscale et d'optimisation des recettes en mobilisant des subventions chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité.

I. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 763 162.39 €.

1. Les dépenses de fonctionnement :

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la commune, notamment :

- Les charges à caractères général (Contrats, fluides, fournitures ...) pour 208 300 €,
- Les subventions versées aux associations pour 2 000 €,
- Les intérêts des emprunts pour 13 196.05 €,
- Le virement à la section d'investissement de l'excédent de la section de fonctionnement de 2025 pour 122 451,58 €...

Pour l'exercice 2026, il est inscrit pour les dépenses réelles de fonctionnement un montant total de 630 574.45 €, elles étaient de 616 064,91 € en 2025.

Dépenses de fonctionnement	BP 2026
011- Charges à caractère général	208 300,00
012- Charges de personnel	250 983,40
014- Atténuations de charges	102 500,00
65- Autres charges courantes	55 600,00
66- Charges financières	13 196,05
67- Charges exceptionnelles	
022 - Dépenses imprévues	
023- Virement à la section d'investissement	122 451,58
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 131,36
Total des dépenses de fonctionnement	763 162,39

2. Les recettes de fonctionnement :

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la commune. Au niveau des recettes, on retrouve principalement : les recettes liées à la fiscalité, les dotations, les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2026, il est prévu pour les recettes réelles de fonctionnement un montant de 763 162.39 €, elles étaient de 849 513,69 € en 2025.

Ainsi, pour 2026, il est notamment inscrit :

- Les impôts directs locaux pour 305 000 €,
- La Dotation Globale de Fonctionnement pour 100 000 €,
- La Dotation de Solidarité Rurale pour 40 000 €,
- La Dotation de Solidarité Communautaire pour 93 000 €

Recettes de fonctionnement	BP 2026
013- Atténuations de charges	2 000,00
70- Produits des services, du domaine	64 000,00
73- Impôts et taxes	457 320,00
74- Dotations, subventions et participations	163 400,00
75- Autres produits de gestion courante	76 440,39
76- Produits financiers	2,00
77- Produits exceptionnels	
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	
002 - Résultat reporté	
Total des recettes de fonctionnement	763 162,39

II. La section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 598 334.41 €.

Elle comprend :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.
- deux types de recettes coexistent :
 - les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) ...
 - et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (provenant de l'Etat, de la Région, du Département...).

1. En dépenses :

Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Pour l'exercice 2026, les dépenses réelles d'investissement s'élèveraient à 434 457.29 €, elles étaient de 489 523.24 € en 2025.

Ainsi, pour 2026, il est notamment inscrit :

- L'échéance des emprunts en cours de 60 000 €,
- La poursuite des investissements initiés en 2025 concernant l'aménagement du cimetière et les travaux sur des concessions pour 41 000 €, les travaux de traitement de la charpente de l'Eglise et travaux de peinture et d'électricité pour 100 000 €,
- Les nouveaux projets d'investissements portant essentiellement sur les domaines suivants :
 - Un feu récompense pour 12 000 €,
 - Un robot tondeuse pour le stade pour 12 000 €,
 - Le matériel de défense extérieur contre l'incendie 101 000 € dans le cadre du Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie...

Dépenses d'investissement	Vote
001- Déficit d'investissement reporté	163 877,12
16- Emprunts et dettes assimilées	60 000,00
20- Immobilisations incorporelles	20 000,00
21- Immobilisations corporelles	354 457,29
23- Immobilisations en cours	
021 - Dépenses imprévues	
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	
041-Opérations patrimoniales	
Total des dépenses d'investissement	598 334,41
	598 334,41

2. En recettes :

Pour l'exercice 2026, les recettes d'investissement s'élèveraient à 598 334,41 € (dont 143 785,37 € de restes à percevoir 2025), elles étaient de 353 884,67 € en 2025.

Recettes d'investissement	Vote
10- Dotations, fonds divers et réserves	251 506,10
13- Subventions d'investissement	70 460,00
16- Emprunts et dettes assimilées	
024- Produits des cessions	
021- Virement de la section de fonctionnement	122 451,58
040- Opérations d'ordre entre sections	10 131,36
041-Opérations patrimoniales	
Restes à percevoir 2025	143 785,37
Total des recettes d'investissement	598 334,41
	598 334,41

Ainsi, pour 2026, il est notamment inscrit :

- Le FCTVA pour 35 000,00 €,
- La Taxe d'aménagement pour 7 225,36 €,
- Les subventions de l'Etat pour 50 460,00 €,
- Les subventions du Département pour 20 000 €,

III. Etat de la dette

L'encours de la dette est de 553 423.12 € avec une annuité pour 2026 de 52 202,24 € comprenant : 53 423.24 € de capital + 10 676.86 € d'intérêts.

Conclusion :

La commune conserve une situation financière saine et maîtrisée.

L'endettement reste modéré et inférieur à la moyenne des communes de même strate, avec un niveau de dette par habitant contenu.

L'année 2026 marque toutefois une baisse de notre épargne, liée à la diminution de certaines recettes et au maintien d'un haut niveau de services à la population. Cette évolution appelle à une gestion attentive, que la municipalité a pleinement intégrée dans la préparation du Budget Primitif.

Les orientations retenues visent à :

- préserver la qualité des services publics,
- maîtriser les dépenses de fonctionnement,
- prioriser les investissements utiles et structurants,
- sécuriser durablement les finances communales.

La commune dispose ainsi des bases nécessaires pour poursuivre son développement tout en garantissant un équilibre budgétaire responsable.